

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE, lors d'une séance du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue le mardi 1^{er} mars 2016, à 19 h, en la salle 205 de la mairie d'arrondissement de Verdun située au 4555, rue de Verdun, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure aux dispositions de l'article 100 du règlement de zonage, de façon à :

- Permettre que les 5 lampadaires à être installés dans le stationnement du Centre de diffusion culturelle/ Édifice Guy-Gagnon (5160-5190, boulevard LaSalle) aient une hauteur de 7,31 m au lieu de 4 m et une luminosité supérieure à 6 lux dans l'aire de stationnement.

Lors de cette séance du mardi 1^{er} mars 2016, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec

ce 11 février 2016

Caroline Fisette, OMA

Directrice du bureau d'arrondissement et

Secrétaire d'arrondissement